

Laboratoires pharmaceutiques, psychiatrie et oligarchie apatride mondiale ! Le cocktail mortifère



Par Claude Janvier

Laboratoires pharmaceutiques, psychiatrie et oligarchie apatride mondiale !
Le cocktail mortifère.

28 septembre 2021 : Emmanuel Macron a reçu un œuf sur l'épaule. Immédiatement, le lanceur a été placé en garde à vue, puis interné en hôpital psychiatrique. (1) Depuis, il y est toujours. Ça ne rigole pas dans notre beau pays. Un lancé d'œuf peut vous conduire direct en HP. Et là, vous n'êtes plus rien. Un psychiatre peut conclure à l'abolition de votre discernement et hop ! Bouclé, drogué, voire électrochoqué. – pardon sismochoqué, le terme est plus soft, voire plus chic qu'un électrochoc –, mais le résultat sera le même. Tout est une question de langage diplomatique et démagogique.

Hospitalisation d'office :

Depuis quelque temps, les hospitalisations d'office en hôpital psychiatrique d'opposants ou supposés gênants à la doxa gouvernementale sont à la mode.

– 10 décembre 2020 : le professeur Jean-Bernard Fourtillan, professeur émérite connu notamment pour ses travaux de recherche sur la maladie de Parkinson et d'Alzheimer, a été interné dans un hôpital psychiatrique. Il a été placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Nîmes après son interpellation. Trois jours plus tard, un médecin a considéré que son état de santé nécessitait un placement dans un établissement psychiatrique et le préfet a suivi ces recommandations. (2)

– Décembre 2020 : maître Bernard Ripert, ténor du barreau grenoblois, a été placé en garde à vue à Grenoble dans le cadre d'une procédure ouverte à la suite d'un incident survenu avec un magistrat. Puis, à cause d'une tension élevée, il a été hospitalisé, a reçu une expertise psychiatrique et a été interné sous contrainte. (3) (4)

– 14 juin 2021 : le professeur Éric Caumes, chef de service à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière, docteur en pathologie infectieuse et tropicale, clinique

et biologique a été hospitalisé pour « décompensation psychiatrique ». Les sources proches du dossier déclarent qu'il est arrêté pour trois mois à ce jour. (5)

Quid de la facilité de faire interner quelqu'un ? Que dit la loi ?

« Comment se déroule l'hospitalisation sous contrainte ?

La personne hospitalisée sous contrainte est d'abord placée en observation, dans le cadre d'une hospitalisation complète. Dans les premières 24 heures, un médecin réalise un examen complet de la personne, et un psychiatre établit un certificat médical (article L 3211-2-2 du Code de la santé publique). Le certificat médical doit comporter le constat de l'état mental de la personne, et confirmer (ou infirmer) la nécessité de maintenir les soins psychiatriques. Puis, dans les 72 heures qui suivent l'admission, un nouveau certificat médical doit être établi. Si les deux certificats médicaux confirment la nécessité de maintenir les soins psychiatriques, le psychiatre propose alors un parcours de soins et de prise en charge du malade. Avant toute décision, précise la loi, la personne concernée "doit être informée et doit aussi être mise en mesure d'émettre un avis".

La personne hospitalisée peut-elle contester ?

Depuis le 1er septembre 2014, la légalité de cet acte administratif individuel doit être examinée par le juge des libertés et de la détention dans un délai maximal de douze jours à compter de l'admission, ou à compter du retour en hospitalisation complète. Le tribunal judiciaire se prononce donc dans les douze jours sur la légalité et le bien-fondé de cet acte privatif de liberté pris par une autorité administrative (le Préfet ou un directeur d'établissement).

Donc, pendant 12 jours, vous pouvez être, sans votre consentement, bourré de psychotropes et/ou subir une "sismothérapie". »

Qui peut lever l'hospitalisation sous contrainte ?

« Plusieurs personnes peuvent en décider.

Le psychiatre : il doit alors certifier que les conditions de l'hospitalisation sur demande d'un tiers ne sont plus réunies. Un certificat circonstancié doit mentionner l'évolution ou la disparition des troubles ayant justifié l'hospitalisation. Dans les vingt-quatre heures qui suivent la fin de cette mesure d'hospitalisation, le directeur de l'établissement en informe le représentant de l'État dans le département, le procureur de la République, et la personne qui a demandé l'hospitalisation.

Le juge peut aussi en décider. L'article L. 3211-12-1 – III du Code de la santé publique précise que "lorsque le juge ordonne une mainlevée, il peut, au vu des éléments du dossier et par décision motivée, décider que la mainlevée prend effet dans un délai maximal de vingt-quatre heures, afin qu'un programme de soins puisse, le cas échéant, être établi en application du II de l'article L. 3211-2-1. Dès l'établissement de ce programme ou à l'issue du délai [de 24 heures], la mesure d'hospitalisation complète prend fin".

Le représentant de l'État dans le département (généralement le préfet) peut également ordonner la levée immédiate d'une hospitalisation à la demande d'un tiers lorsque les conditions de l'hospitalisation ne sont plus réunies. (6)

Le 19 juin 2020, le Conseil constitutionnel a ordonné au législateur de prendre des mesures pour que le maintien à l'isolement ou en contention en psychiatrie d'une personne hospitalisée sans son consentement soit contrôlé par un juge. En 2017, on estimait que 92 000 patients étaient enfermés en psychiatrie contre leur gré, parfois quelques jours, parfois plusieurs semaines (étude de la démographe Magali Coldefy). » (7) (8) (9)

Un médecin ou un psychiatre et un Préfet peuvent donc vous embastiller et vous pouvez vous retrouver sans le vouloir, drogué, voire plus grave électrochoqué. Et vu que dans un hôpital psychiatrique, vos droits sont réduits pratiquement à zéro, tout peut se faire sans votre consentement.

Vous pensez que j'exagère ? Vu l'historique de la psychiatrie, on peut légitimement se poser la question du bien-fondé de cette « science ».

Psychiatrie : une science vraiment ?

En essence, ce mot signifie médecine de l'âme. La psychiatrie s'est donc, dès le début, perdue en chemin. Si vous pensez guérir d'un passage à vide en allant voir un psychiatre, oubliez. Au mieux, vous tomberez sur un praticien qui vous écoutera et vous fera un peu de bien, mais en général, vous ressortirez avec une ordonnance vous prescrivant un ou plusieurs neuroleptiques.

La psychiatrie a son origine dans les traitements médicaux les plus inhumains. Les neurologues portugais Egas Moniz et Almeida Lima de l'Université de Lisbonne ont reçu un Prix Nobel en 1949 – incroyable, mais vrai ! – pour l'invention et la formalisation de la lobotomie en 1935. En gros, la lobotomie était un trifouillage de votre cerveau se faisant découper ou sectionner par un « boucher chirurgical ».

Vous êtes bien assis ? Prenez un petit cognac, car ce que vous allez lire n'est pas de la science-fiction.

Lobotomie : une horreur absolue

En 1936, le Dr Egas Moniz, neurologue, inventa la lobotomie au « pic à glace ». La technique consiste à enfoncer un pic à glace au coin de l'œil pour atteindre le cerveau, et plus particulièrement le lobe frontal. Cette partie gère, soi-disant les émotions. Le but était donc de créer une lésion au cerveau pour toutes les pathologies, qui à l'époque, relevaient d'un trouble de l'émotion : dépression lourde, schizophrénie, homosexualité et bien d'autres états...

Un de ses disciples, le docteur Walter Freeman, entre 1945 et 1954, parcourut les États-Unis dans sa « Lobotomobile » – véridique – et lobotomisa à peu près 4 000 personnes en enfonçant un pic à glace après avoir soulevé une paupière. Le plus souvent sans anesthésie. À peu près 100 000 personnes furent lobotomisées dans le monde à l'époque. Il faudra attendre 1960 pour que cette abomination soit rayée du menu des « soins » psychiatriques.

À noter qu'en 1941, Freeman opéra la plus célèbre de ses patientes, Rosemary Kennedy, sœur du futur président, âgée de 23 ans. Souffrant, selon ses parents et la thèse officielle, d'un léger retard mental et de trouble de l'humeur, elle subit l'opération, en resta incontinente et passe le reste de sa vie dans un état quasiment végétatif. La lobotomie n'est plus en application heureusement, mais l'électrochoc est toujours réalisé. (10) et (11)

L'Électrochoc : une thérapie ?

Mode d'emploi : le psychiatre envoie un courant électrique dans votre cerveau afin de créer une crise convulsive. Contrairement aux débuts de « l'électrothérapie » le patient est aujourd'hui mis sous anesthésie générale courte (5 à 10 minutes) – ouf, nous voici rassurés, quoique... Car le produit injecté est du curare – oui vous lisez bien –, une substance provoquant une paralysie des muscles, afin de prévenir les convulsions musculaires et éviter qu'il ne se blesse – . Toujours partant pour essayer ?

En bref, cette pratique barbare n'a aucun intérêt, sauf de vous cramer les neurones. Malgré le fait que ce procédé ne soigne pas, la médecine traditionnelle vous en vante toujours les mérites, sous le nom plus chic, mais toujours aussi choc, de sismothérapie. En revanche, la petite cure de « sismo » risque fort de faire de vous un légume au fil des années.

Au final, ce court-jus cervical peut s'avérer bien pratique afin de museler des opposants politiques, ou des gens en petite ou grande détresse mentale. D'ailleurs, les effets secondaires sont significatifs : maux de tête, nausées, et pertes de mémoire à court, moyen ou long terme. Sympa !

Ajoutez à une petite « sismo », un cocktail de neuroleptiques, plus communément appelé « camisole chimique » et vous obtenez un lavage de cerveau très efficace. Vous devenez branché ou à la masse – c'est peut-être là l'origine des deux expressions –. Plus aucune résistance. Tout passe par le

bon vouloir du psychiatre qui, suivant son humeur, peut vous délivrer de cet enfer ou vous y maintenir.

Ce qui est incroyable sont les tonnes de louanges figurant dans des sites médicaux, tel que « Passeport santé » (12) par exemple sur ce genre de pratiques et autres.

Louanges que vous avez certainement déjà lues concernant par exemple des médicaments néfastes et des affaires scandaleuses tel que le Médiateur, le Distilibène, l'Isoméride, la Dépakine, le Vioxx, les vaccins H1N1, le Lévothyrox et de bien d'autres comme l'histoire ubuesque du Remdesivir dont l'Union européenne a acheté pour plus 1 milliard d'euros de doses juste avant que l'OMS le déconseille contre la Covid-19...

À ce propos, les vaccins Covid-19 qui malgré le fait qu'ils soient toujours en essais cliniques, sont injectés à grand renfort de publicité à quasiment toute la population, provoquant beaucoup de décès et d'innombrables effets secondaires. – *Union européenne – dans la base de données de l'Union européenne sur les effets indésirables des vaccins anti-Covid, appelée EudraVigilance, 1 509 266 blessures ont été signalées, dont 15 472 décès, au 19 juin 2021. EudraVigilance n'accepte que les rapports des membres de l'UE, et ne couvre donc que 27 des 50 pays européens* –(13)

Mais à écouter la presse mainstream, le gouvernement et la haute caste médicale, les nouveaux vaccins sont si « merveilleux » ! Donc, ceux qui croient encore que les laboratoires pharmaceutiques œuvrent afin d'améliorer votre santé feraient bien de réviser leur copie. Rares sont les médicaments chimiques efficaces vous menant à une guérison complète. En revanche, les bénéfices sont énormes pour les labos et leurs actionnaires.

Bénéfices ultra juteux :

La psychiatrie et l'industrie pharmaceutique ont compris que si chaque comportement pouvait être redéfini comme une maladie mentale, il serait alors possible de vendre des quantités considérables de psychotropes censés modifier les comportements. C'est ainsi que l'on a vu se multiplier le nombre de « troubles mentaux ». Ces derniers sont répertoriés depuis 1952 dans le DSM, Diagnostic Statistical Manual, un ouvrage publié par l'Association Américaine de Psychiatrie, véritable bible mondiale de la psychiatrie.

En 1952, la première version du DSM recensait 112 troubles. En 1968, une nouvelle édition comptait 182 troubles. Aujourd'hui, nous en sommes à la quatrième édition et à 374 troubles mentaux recensés.

Ainsi, par exemple, la timidité est devenue le trouble d'anxiété sociale et il existe bien sûr un antidépresseur supposé le traiter. En 2012, est sortie la cinquième édition du DSM. De nouveaux troubles sont apparus. Ainsi, le trouble de l'acheteur compulsif, le syndrome d'aliénation parentale, le trouble explosif intermittent (colère), le trouble d'alimentation excessive et le trouble relationnel devraient tous faire partie des maladies mentales à

traiter. La stupidité et la cupidité ne sont toujours pas traitées... Dommage.

Quelques chiffres :

En 2012, il s'est vendu 131 millions de boîtes de médicaments psychotropes en France. Soit deux boîtes par habitant. À quatre euros le prix moyen d'une boîte de psychotropes, cela fait 524 millions d'euros par an de CA. Bien loin d'être neutre.

À noter qu'en 2018, le chiffre d'affaires des médicaments en France s'élevait à environ 29 milliards d'euros. Chiffre d'affaires mondial en 2020 des médicaments : 1 046 milliards de dollars. (14) et (15)

Edouard Zarifian, un rare psychiatre honnête

« Dans son rapport, publié en 1996, concernant la prescription et l'utilisation de médicaments en France, le regretté Édouard Zarifian, psychiatre hospitalier universitaire à Caen avait écrit : "La France consomme plus de médicaments que les pays de niveau économique comparable. Les psychotropes, en particulier, sont trois fois moins utilisés en Allemagne ou en Grande-Bretagne. En France, 'l'évolution totale de la classe de psychotropes est due à l'augmentation des ventes d'antidépresseurs. Cette classe thérapeutique a connu une augmentation de 5,63 % par an en moyenne de 1990 à 1994', soit une hausse en dépenses de 10 % par an. 'Si le taux de croissance de la Grande-Bretagne paraît plus élevé que celui de la France dans la période 1990-1994, il faut noter que le volume de prescriptions [d'antidépresseurs] en France en 1990 était de 40 % supérieur à celui de la Grande-Bretagne à la même époque. [...]»

Les femmes en consomment plus que les hommes. 22,7 % de femmes contre 12,9 % pour les hommes, et plus elles avancent en âge, plus la consommation augmente jusqu'à 75 ans. Les adolescents ne sont pas épargnés et comme pour les adultes, ce sont les adolescentes qui en prennent le plus : 23,4 % contre 13,8 %. Et dans un tiers des cas, ce ne sont pas les médecins qui prescrivent en première intention ces psychotropes, mais leurs parents qui prennent sur leur bonnet de leur en donner, car leurs médecins leur ont fait une ordonnance !

Il n'existe actuellement aucune réflexion dans le milieu médical, et en particulier dans le milieu psychiatrique académique, sur l'éthique de la prescription de médicaments psychotropes. Les leaders d'opinion restent muets face à l'abaissement de la limite entre le normal et le pathologique, ouvrant de nouveaux marchés à la prescription ; [...] ils acceptent la banalisation de l'utilisation des psychotropes pour lesquels il n'existe nulle part de pharmacovigilance spécifique de leurs possibles effets psychiques indésirables. [...] Il existe une intentionnalité claire de fournir exclusivement aux médecins généralistes ou aux spécialistes, par la voie de discours académiques, une représentation monolithique réduite aux seuls symptômes accessibles aux seuls médicaments." Alors que

“pratiquement toutes les études cliniques, épidémiologiques, médico-économiques, sont suscitées, financées et exploitées au plan statistique de manière autonome par l’industrie ou par des sous-traitants qu’elle rémunère.” » (16)

Après cet exposé clair et concis, revenons aux « pilules magiques » qu’une majorité de gens avalent comme des boules de gomme.

Pilules et vaccins magiques : une relation ?

« La collectivité débourse environ un milliard d’euros chaque année pour ses petites pilules du bonheur quand la moitié voire les deux tiers pourrait être facilement économisé. Ajoutons à cela, le prix des dizaines de milliers de journées d’hospitalisations liées aux effets secondaires. Mais surtout, la facture est très lourde sur le plan humain. On a tendance à l’oublier, mais les psychotropes agissent en modifiant la chimie de nos neurones. Mal prescrits, mal utilisés, ils peuvent mettre le feu dans le cerveau et être à l’origine de détérioration cérébrale (troubles de mémoire, voire Alzheimer), modifications du comportement (agitation, confusion mentale, désinhibition...), malformations du fœtus, accidents de toute sorte (voitures, chutes notamment des personnes âgées) et jusqu’à des actes de violence de type infanticides, homicides, suicides. »

Nous avons donc une population sur-gavée de neuroleptiques, donc droguée et de facto avec une réflexion amoindrie. Corollaire : l’acceptation aussi rapide par une majorité de gens d’un liquide expérimental appelé trompeusement vaccin ne peut se faire qu’avec une réflexion amoindrie, ce qui expliquerait en partie cette ruée inexplicable. Bien que chaque personne, droguée ou non, peut toujours conserver un certain pourcentage de lucidité et ne pas être en accord. Mais le désir de voyager, de manger au resto et d’aller siroter sur une terrasse son verre de Spritz avec son bol de pop-corn vaut bien une piquouse... Vendre son âme pour un shoot... Pathétique et affligeant. (17)

Le Prozac est à la mode et se vend sans ordonnance sur Internet.

Hé oui, vous pouvez vous droguer tranquille.

Extrait de « Santé Féminine » : – le titre de ce canard serait-il trompeur ?
– .

« Pourquoi faut-il prendre le Prozac ?

Le Prozac est un médicament de la famille des inhibiteurs sélectifs du re

captage de la sérotonine, on l'utilise dans le traitement de la dépression où il aide à améliorer l'humeur. Nombreuses sont les personnes qui font usage de cet antidépresseur efficace aux effets secondaires réduits. La substance active contenue dans le Prozac est la Fluoxétine qui est un psychotrope de type inhibiteur sélectif de la recapture de la sérotonine (ISRS). La Fluoxétine a été développée par la firme Eli Lilly en 1974 et mise sur le marché pharmaceutique sous le nom commercial de Prozac en 1986. La Fluoxétine va agir au niveau de certaines parties du cerveau en augmentant le niveau de la sérotonine qui est un neurotransmetteur. Les bienfaits du Prozac sont souvent visibles au bout de quelques semaines après le début du traitement. Il sera donc possible d'attendre quelques semaines avant que l'effet de la Fluoxétine n'atteigne son seuil maximal. En plus de traiter la dépression, le Prozac permet également de réduire ou d'éliminer les symptômes du trouble obsessionnel compulsif et pour traiter la boulimie, un trouble de l'alimentation. En effet, la FDA qui est l'équivalent de l'Agence européenne des médicaments (AEM) aux États-Unis a approuvé l'utilisation du Prozac 60 mg par jour pour le traitement de la boulimie. De façon simple, vous pouvez utiliser le Prozac pour la perte de poids, mais ceci sous le contrôle d'un spécialiste. Le Prozac peut donc être prescrit pour : épisodes dépressifs majeurs. Troubles obsessionnels compulsifs. Boulimie, trouble dysphorique prémenstruel.

Prozac en France :

En France, le médicament Prozac est très demandé, il est d'ailleurs le troisième meilleur médicament le plus vendu. Les chiffres parlent d'eux-mêmes avec près de 11,2 millions de boîtes achetées et 1 million de Français par an à prendre du Prozac. Les avis des Français sont divergents : beaucoup le trouvent génial, et à ce titre, il a d'ailleurs reçu le petit nom de pilule du bonheur ou pilule de tous les fantasmes, celle qui fait jouir. Suite à l'expiration du brevet Prozac détenue par Eli Lilly d'autres laboratoires ont également développé et commercialisé la Fluoxétine, ainsi, on trouve plusieurs génériques Prozac en vente en France. Le Prozac générique est également en vente sous le nom de Sarafem.

Prozac sevrage : ça se gâte.

Un arrêt brutal du traitement Prozac peut entraîner des symptômes de sevrage. Le risque de symptômes de sevrage dépend de plusieurs paramètres comme : posologie, durée du traitement, rythme de diminution de la posologie. Les réactions les plus fréquentes rapportées étaient les suivantes : sensations vertigineuses, troubles sensoriels, troubles du sommeil, asthénie, agitation ou anxiété, nausées, tremblements, céphalées. L'arrêt du traitement Prozac doit se faire de façon progressive en diminuant la dose.

Prozac effets secondaires :

Les effets indésirables du Prozac fréquemment rapportés sont : céphalées, nausées, insomnie, fatigue, diarrhée. Les effets indésirables peuvent

diminuer en intensité et en fréquence lors de la poursuite du traitement sans toutefois que l'arrêt du traitement ne soit nécessaire. » (18)

Et vous faites toujours confiance aux labos ?

La drogue du violeur

Un benzodiazépine hypnotique, le Zolpidem reste la principale « drogue du violeur »

La soumission chimique, en vue d'agression sexuelle, de vol ou de maltraitance, est liée dans les trois-quarts des cas à la prise d'un médicament, benzodiazépine en tête.

« La soumission chimique consiste en l'administration à des fins criminelles ou délictuelles (agression sexuelle, vol, maltraitance) de substances psychoactives à l'insu de la victime ou sous la menace. En 2017, ces méfaits, qui touchent principalement les femmes, sont en augmentation de 36 % par rapport à 2016, avec 462 cas de soumission chimique rapportés, selon une enquête publiée le 13 mars par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Dans les trois-quarts des cas, un médicament est impliqué : 4 fois sur 10, il s'agit de benzodiazépines ou apparentés.

Le produit le plus utilisé reste le Zolpidem. Il est suivi du Diazépam, puis du Bromazépam et de la Zopiclone. "L'utilisation du Zolpidem a toutefois amorcé une baisse, alors que le recours au Diazépam et à la Zopiclone a bien progressé. Quant au Clonazépam, il persiste encore, mais en faible proportion", indiquent les auteurs de l'enquête. On retrouve également des sédatifs divers, avec sur le podium la Cyamémazine, les antipsychotiques puis l'Hydroxyzine. Enfin, parmi les substances non médicamenteuses utilisées, le MDMA se maintient en tête et voit son chiffre doubler par rapport à 2016, et le GHB a été détecté dans 3 cas. » (19)

Donc, la drogue du violeur est un médicament chimique inventé par des labos. Pas belle la vie ?

Et vous faites toujours confiance aux labos ? Oui, je sais, je me répète, mais c'est au cas où...

Oligarchie mondiale financière apatride :

Les liens entre les laboratoires pharmaceutiques, la psychiatrie, et l'oligarchie mondiale financière sont évidents. Tout ce « beau linge » marche ensemble, engrange des bénéfices indécents, tout en regardant la majorité de la population planétaire obtempérer sans résistance. Droguez-vous en paix,

dormez en paix, moutonnez en paix braves gens, nous veillons sur vous...
Continuez à ne vous préoccuper que de futilités, nous nous occupons du reste.
Désolé, si certains n'apprécient pas mes propos, mais le fait est que, si la majorité de gens refusait que des lois liberticides soient votées et appliquées, nous n'en serions pas là.

Ajoutez à cela la facilité avec laquelle la majorité a accepté le port du masque généralisé, a accepté sans broncher l'injection d'un liquide expérimental, – encore sous essais cliniques, a accepté le passe sanitaire de la honte, et enfin accepte de continuer à se bourrer de médicaments nocifs à la santé, nous n'en serions toujours pas là. C'est bien normal de s'occuper de sa vie, de sa famille, de sa petite auto et de ses vacances, mais c'est très loin d'être complet. La vie embrasse beaucoup de domaines, à commencer par la vie en société, la politique, les relations avec les autres, les animaux, la planète et la spiritualité.

À noter que les vaccins Covid-19 n'ont bénéficié à leur lancement que d'une autorisation de mise sur le marché conditionnelle en raison du fait que les expérimentations, normalement réalisées d'abord avec des animaux infectés, puis avec des patients infectés afin d'observer le degré de succès du médicament sont insuffisantes pour en garantir l'efficacité et la sûreté. C'est également la raison pour laquelle les fabricants de produits à ARNm ont demandé à être déchargés de leurs responsabilités quant aux effets secondaires pouvant survenir. De ce fait, leur injection viole l'article 32 de la Convention de Genève de 1949. Cet article stipule que « les mutilations et les expériences médicales ou scientifiques non nécessaires au traitement médical d'une personne protégée » sont interdites.

Au-delà de quelques familles connues – Rothschild, Rockefeller, Warburg – pour leur fortune et leurs implications dans l'organisation et l'établissement d'un gouvernement occulte mondial, il est nécessaire de souligner que depuis quelques années, l'oligarchie mondiale financière apatride a pris l'aspect de groupes financiers mondiaux tentaculaires, dirigé au sommet par la City de Londres et possédant des actions dans presque toutes les sociétés mondiales. Leurs valets obéissants et ultra-friqués tels que Bill Gates, George Soros, et les GAFAM – Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft – s'assurent de la propagande, du noyautage des états et de la censure. (20)

Tout ce beau monde ultra protégé par une armée de mercenaires et de gardes du corps, s'assure d'emmagasiner toujours plus d'argent tout en se faisant construire, en Nouvelle-Zélande par exemple, une villa bunker tout confort – piscine intérieure, jacuzzi, lumière artificielle, etc. –

Un exemple :

« Le milliardaire Peter Thiel, fondateur de PayPal et de Palantir, a lancé le mouvement en 2015, en achetant pour près de 12 millions d'euros une ferme et près de 200 hectares de terrain sur les rives du lac Wanaka,

dans le sud de la Nouvelle-Zélande. Il y a fait construire une pièce ultra sécurisée. Avec quatre autres entrepreneurs de la Silicon Valley, dont Sam Altman, patron de Y Combinator, il garde toujours un avion prêt à s'envoler et à traverser 7 000 kilomètres au-dessus du Pacifique au moindre signe d'apocalypse ou de révolte sociale. L'un d'entre eux avoue même conserver dans son garage de San Francisco une moto et des armes, pour rejoindre au plus vite l'avion privé. » (21)

Parano les cocos. Altération mentale en vue, mauvais signe ! Un petit Prozac ? Il paraît que ça détend...

Vanguard, BlackRock, State Street sont les nouveaux empires financiers tentaculaires. Time Warner, Comcast, Disney, News Corp appartiennent aux deux premiers, contrôlant ainsi plus de 90 % des médias américains. À eux trois, ils détiennent des participations dans 1600 entreprises américaines avec des revenus combinés en 2015 s'élevant à 9 100 milliards de dollars. Bagatelle !

Les actions des plus grandes entreprises du monde sont détenues par ces quelques investisseurs. Ils sont tous propriétaires interactifs. Des marques concurrentes comme Coca-Cola et Pepsi ne le sont pas, puisque leurs actions sont détenues par ces conglomérats. La mondialisation financière dans toute sa splendeur. Un rapport de Bloomberg indique que ces deux sociétés, en 2028, auront ensemble des investissements d'un montant de 20 000 milliards de dollars. Cela signifie qu'elles posséderont presque tout.

Vanguard, le principal actionnaire de BlackRock depuis mars 2021, n'est pas coté en bourse. Ceux qui possèdent Vanguard n'aiment apparemment pas être sous les feux de la rampe : Rothschild Investment Corp et Edmond De Rothschild Holding en font partie, tout comme la famille italienne Orsini, la famille américaine Bush, la famille royale britannique, la famille du Pont, les Morgan, les Vanderbilt, les Rockefeller, etc. Toujours les mêmes !

BlackRock et Vanguard possèdent Big Pharma. En février 2020, BlackRock et Vanguard étaient les deux plus grands actionnaires de GlaxoSmithKline, avec respectivement 7 % et 3,5 % des actions. Chez Pfizer, la propriété est inversée, Vanguard étant le premier investisseur et BlackRock le deuxième plus grand actionnaire.

Vous n'y croyez toujours pas ? Un exemple : Merckgroup.

Page de pub du site de Merck : « *C'est une équipe vibrante de spécialistes dans les domaines de la Santé, des Sciences de la vie et des Matériaux de haute performance. Chez Merck, nous partageons le même amour de la science et la même passion pour la technologie.* » (22)

Oh, que c'est beau ! Sauf que le premier actionnaire de Merck est The Vanguard Group, Inc., qui détient par ailleurs aussi des parts dans des grandes sociétés comme Michelin, Amazon, American Express, Pernod-Ricard, Monsanto, ExxonMobil, Alphabet, Dow Chemical ou encore Foxconn (liste non-

exhaustive). N'en jetez plus... Les grandes sociétés françaises du CAC -40 sont aussi gangrenées. J'avais presque oublié que Vanguard est également le principal actionnaire de Microsoft, Facebook, Google, Apple – en gros, les Big Techs – et de Goldman Sachs.

Blackrock Inc., est n° 1 mondial de la gestion d'actifs avec 8 676 milliards de dollars d'actifs à la fin de 2020, le positionnant devant The Vanguard Group avec ses 6 200 milliards de dollars d'actifs sous gestion au début de 2020.

Vertigineux. Dans l'absolu, on pourrait penser qu'un gouvernement mondial serait une bonne solution, car il éviterait les querelles et guerres inutiles entre pays et qu'au final, tous les citoyens de cette planète bénéficieraient de la bienveillance de ces « bons samaritains oligarchiques ». Sauf que ce n'est pas le cas. Leurs âmes sont noires et leurs desseins sont tout, sauf altruistes.

La meilleure preuve en est qu'avec autant d'argent empilés dans des actions, des comptes bancaires numérotés et des stocks options, la misère, la faim, l'illettrisme et la pauvreté n'ont toujours pas disparu de la planète et sont même plutôt en augmentation. Donc, bémol, il y a, et bémol, il y aura si nous leur laissons le champ libre.

Claude Janvier

Ecrivain polémiste.

<https://www.is-edition.com/actualites/parution-le-virus-et-le-president-jean-loup-izambert-claude-janvier/>

- (1)
<https://www.journaldesfemmes.fr/societe/actu/2745593-macron-projectile-oeu-f-lancer-jet-lyon-salon-agresseur-suspect-garde-vue-hopital-psychiatrique/>
- (2)
<https://www.lesalonbeige.fr/le-professeur-jean-bernard-fourtillan-interpelle-et-place-en-hopital-psychiatrique/>
- (3)
<https://blogs.mediapart.fr/patrick-cahez/blog/030616/bernard-ripert-lavocat-persecute-qui-denonce-une-justice-menacant-la-democratie>
- (4)
<https://www.20minutes.fr/lyon/1852991-20160526-grenoble-avocat-bernard-ripert-sorti-hopital-psychiatrique>
- (5)
<https://www.francesoir.fr/societe-sante/le-pr-eric-caumes-pris-en-charge-en-hopital-psychiatrique>
- (6)
<https://www.lavoixdunord.fr/1076472/article/2021-09-28/psychiatrie-l-hospi>

talisation-sous-contrainte-comment-ca-marche

- (7) <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communiqu%C3%A9/decision-n-2020-844-qpc-du-19-juin-2020-communiqu%C3%A9-de-presse>
- (8) <https://informations.handicap.fr/a-confinement-contention-psy-conseil-constitutionnel-13013.php>
- (9) <https://www.lagazettedescommunes.com/735141/10-questions-sur-l-hospitalisation-sans-consentement/>
- <https://www.sentinelles971.com/les-certificats-pour-soins-psychiatriques-sans-consentement/>
- (10) <https://www.drlindseyfitzharris.com/2017/06/14/quacks-hacks-walter-freeman-and-the-lobotomobile/>
- (11) https://fr.wikipedia.org/wiki/Walter_Jackson_Freeman
- (12) <https://www.passeportsante.net/fr/Maux/examens-medicaux-operations/Fiche.aspx?doc=electrochoc>
- (13) <https://fr.statista.com/statistiques/501619/chiffres-d-affaires-medicaments-france/>
- (14) <https://reseauinternational.net/les-deces-et-blessures-lies-aux-vaccins-anti-covid-sont-secretement-dissimules/>
- (15) <http://www.guidepharmasante.fr/chiffres-cles/les-chiffres-cles-du-marche-du-medicament-3>
- (16) <https://my-psychologie.com/tag/rapport-zarifian/>
- (17) https://www.huffingtonpost.fr/guy-hugnet/prescription-psychotropes-france_b_2127543.html
- (18) <https://sante-feminine.fr/prozac>
- (19) <https://www.lequotidiendupharmacien.fr/archives/le-zolpidem-reste-la-principale-drogue-du-violeur>
- (20) <https://www.tvlibertes.com/politique-eco-n313-avec-valerie-bugault-trahison-des-institutions-la-mort-de-letat>
- (21) <https://theworldnews.net/fr-news/nouvelle-zelande-la-ou-fleurissent-les-bunkers-de-milliardaires>
- (22) <https://www.merckgroup.com/fr-fr/company.html>